

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AMR 51/136/2005 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 191/05 (AMR 51/114/2005 du 21 juillet 2005) et suivante (AMR 51/131/2005 du 16 août 2005)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE / PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ / TORTURE ET MAUVAIS TRAITEMENTS

ÉTATS-UNIS

Un nombre indéterminé de détenus sur la base navale américaine de Guantánamo Bay

Londres, le 31 août 2005

Amnesty International a reçu une déclaration provenant d'un détenu de la base navale de Guantánamo Bay selon lequel un nombre indéterminé de prisonniers ont entamé, le 12 août, une nouvelle grève de la faim. L'auteur de cette déclaration, le résident britannique Benyam Mohamed al Habashi, affirme que les détenus ont repris leur grève de la faim après que les forces américaines ont manqué à plusieurs de leurs promesses faites en juillet dans le but de mettre un terme à une première grève de la faim.

Dans sa déclaration, récemment déclassifiée par les autorités américaines, Benyam Mohamed al Habashi écrit : « [Les autorités américaines] ont trahi notre confiance. La grève doit donc recommencer [...] Je continuerai jusqu'à ce que je meure ou que nous soyons respectés. Il est certain que des gens vont mourir. »

Lorsque les détenus ont mis un terme à leur première grève de la faim, le 28 juillet, ils ont affirmé que le gouvernement américain avait accepté de faire appliquer les Conventions de Genève dans le camp dans un délai de dix jours. On leur avait également dit que cette décision avait été personnellement approuvée par le secrétaire à la Défense, Donald Rumsfeld.

La dernière grève de la faim a été motivée par le fait que les détenus ne peuvent toujours pas former un recours contre leur détention, et par les traitements brutaux dont ils continuent d'être victimes de la part des gardes américains dans le camp. Dans sa déclaration, Benyam Mohamed al Habashi fait état du cas de deux prisonniers qui ont été extraits de leur cellule de manière particulièrement brutale par un groupe de gardiens du camp appelé *Extreme Reaction Force* (ERF, Force de réaction extrême) ; il s'agit d'un Koweïtien et d'un Canadien, Omar Khadr, détenu à Guantánamo Bay depuis 2002, alors qu'il était âgé de quinze ans. Benyam Mohamed al Habashi indique également qu'un prisonnier marocain appelé Hisham a été « sauvagement battu lors d'un interrogatoire » et que cela a également contribué à la reprise de la grève de la faim. En outre, il semble que d'autres concessions faites par les forces armées américaines, notamment celle concernant la mise en place d'un comité de détenus autorisé à rencontrer régulièrement les autorités du camp, n'ont pas été mises en œuvre.

Benyam Mohamed al Habashi affirme : « Nous [les grévistes de la faim] ne demandons que justice : traitez-nous, comme promis, conformément aux Conventions de Genève [...] pendant notre détention et jugez-nous équitablement pour des infractions valables ou libérez-nous. »

Benyam Mohamed al Habashi a été arrêté au Pakistan en avril 2002 et a été victime de la pratique américaine du « renvoi extraordinaire » (le transfert illégal de détenus d'un pays vers un autre où ils risquent d'être victimes d'actes de torture ou d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants). Il a été transféré par les forces américaines du Pakistan vers le Maroc, puis vers l'Afghanistan avant d'être envoyé à Guantánamo Bay. Il affirme avoir été victime, dans tous ces lieux de détention, d'actes de torture et de mauvais traitements ; il aurait notamment été battu, privé de sommeil, forcé de prendre des médicaments et soumis à une privation sensorielle. Il ajoute qu'au cours des dix-huit mois qu'a duré sa détention au Maroc – il n'a pas été autorisé durant cette période à recevoir la visite de sa famille ni d'un avocat, à la demande, semble-t-il, des autorités américaines –, parmi d'autres formes de torture, il a eu les parties génitales tailladées avec un scalpel une fois par mois pendant toute sa détention, ce qui lui a laissé des cicatrices indélébiles. Il déclare que ses conditions de détention à Guantánamo ont été « un cauchemar », et ajoute : « comme d'autre[s] j'ai été régulièrement humilié et maltraité et l'on n'a pas cessé de me mentir ».

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Des personnes arrêtées dans le cadre de la « guerre contre le terrorisme » sont envoyées à Guantánamo Bay depuis janvier 2002. Plus de 750 personnes ont depuis été placées en détention sur cette base navale et 510 y sont toujours incarcérées. Aucun des détenus de Guantánamo n'a bénéficié d'un examen par une autorité judiciaire du bien-fondé de sa détention. Des milliers de personnes sont toujours détenues par les forces américaines en Iraq et en Afghanistan et plusieurs milliers d'autres

seraient détenues par d'autres gouvernements à la demande des autorités américaines. En outre, les forces américaines maintiennent un nombre indéterminé de personnes en détention au secret, dans des lieux et des conditions inconnus.

Cruels, inhumains. Toujours dégradants.

Non à la torture et aux mauvais traitements dans la « guerre contre le terrorisme ».

Pour plus d'informations sur la campagne d'Amnesty International, rendez-vous sur <http://web.amnesty.org/pages/stoptorture-index-fra>

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en français ou dans votre propre langue) :

- Faites part des craintes que vous inspirent les informations signalant que des détenus de Guantánamo Bay ont repris leur grève de la faim en raison de promesses non tenues par les autorités américaines, et que les détenus se trouvent toujours dans l'impossibilité de contester le bien-fondé de leur détention ;
- exhortez les autorités américaines à ouvrir une enquête sur toutes les allégations d'actes de torture et d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants infligés aux détenus de Guantánamo Bay et demandez instamment que les responsables présumés de tels actes soient traduits en justice ;
- demandez instamment que les détenus soient libérés à moins qu'ils ne soient inculpés d'une infraction prévue par la loi et jugés selon une procédure pleinement conforme aux normes internationales d'équité des procès ;
- demandez l'ouverture d'une enquête indépendante et impartiale sur les détentions liées à la « guerre contre le terrorisme » ainsi que sur les informations selon lesquelles des prisonniers seraient victimes d'actes de torture et de traitements cruels, inhumains ou dégradants, placés en détention au secret dans des lieux inconnus ou transférés de manière illégale vers des pays où la torture et les traitements cruels, inhumains ou dégradants constituent une pratique courante ;
- exhortez les autorités américaines à fermer le centre de détention de Guantánamo et à permettre une inspection indépendante extérieure de tous les centres de détention américains liés à la « guerre contre le terrorisme ».

APPELS À :

Président George W. Bush

The White House
1600 Pennsylvania Avenue NW
Washington, DC 20500
États-Unis

Courriers électroniques : comments@whitehouse.gov

Fax : +1 202 456 2461

Formule d'appel : *Dear President Bush, / Monsieur le Président,*

Ministre américain de la Défense :

Donald Rumsfeld
Secretary of Defense, The Pentagon
Washington DC 20301
États-Unis

Fax : +1 703 697 8339

Formule d'appel : *Dear Secretary of Defense, / Monsieur le Secrétaire à la Défense,*

Adjoint du ministre de la Défense chargé des questions relatives aux détenus :

Matthew Waxman
Deputy Assistant Secretary of Defense for Detainees Affairs
2500 Defense Pentagon 5E420
Washington DC 20301, États-Unis

Fax : +1 703 697 6166

Formule d'appel : *Dear Deputy Assistant Secretary of Defense, / Monsieur,*

COPIES À :

Secrétaire d'État :

Secretary of State Condoleezza Rice,

Secretary of State,

Department of State

2201 C Street NW

Washington DC 20520, États-Unis

Fax : +1 202 261 8577

ainsi qu'aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 12 OCTOBRE 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.